

InFOuest

FO
la force syndicale

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor

SOMMAIRE : N°47 Déposé le 23 avril 2010

- | | |
|---|---|
| 1- Editorial. | 5 –Militer HLM, prix du Gaz, Egalité profes°. |
| 2- Lettre ouverte de JC Maily, livre noir de la RGPP. | 6- Intervent° au parc, Destruct° Départements |
| 3- Extrait des résolut° du CCN, | 7-En bref SMIC, allocat°, les infos 22 ... |
| 4 -appel du 1 ^{er} mai. | 8- Vie du syndicat, Agenda, Format°, AG... |

le Samedi 1^{er} mai, sera revendicatif, FO manifeste pour défendre les retraites, RDV, à 10H30 devant la Préfecture.

Éditorial :



22 Octobre 2010
Congrès
de l'Union
Départementale
Des Syndicats de
la CGTFO des
Côtes d'Armor
Salle de Robien
à St BRIEUC
sous la Présidence
de Jean Claude
Maily



Les salariés refusent toutes les contre réformes dont celle des retraites!

D'Islande, avez-vous entendu l'éruption très volcanique de la voix du peuple. Ils ont clairement signifié leur refus de payer la faillite d'une banque contre l'avis éclairé des médias et de l'Europe ; au référendum, les Islandais ont dit NON à 93%.

En Grèce, les travailleurs luttent face à la faillite de l'état. Faillite résultant des conseils avisés d'une banque américaine et de la funeste politique Européenne.

En France, en 45, notre protection sociale, représentait un tiers du PIB. En 2010, c'est moins d'un quart, alors que celui-ci est en augmentation croissante. Cela veut dire qu'une poignée de nantis et de boursiers usent et exploitent les travailleurs, pour leur seul profit, celui du gain de quelques uns, contre la misère des autres, c'est inacceptable !

Le dernier fantasme des riches, remettre en cause nos retraites et pensions, allonger la durée de cotisation, détruire notre système paritaire et par répartition. Ces pauvres riches qui ont des oursins dans leurs poches, ont également la mémoire courte, ils oublient qu'ils ont déjà obtenu le bouclier fiscal, les exonérations de cotisations, la RGPP, etc. Ça suffit, nous CGTFO, nous disons à la face du monde que nous voulons pour tous et toutes la retraite à 60 ans, à taux plein ; nous disons à la face du monde que non seulement 40 ans c'est trop mais que 37,5 de cotisations, c'est possible, pour tous public/privé.

Nous CGTFO, nous voulons une société juste et égalitaire, avec une vraie répartition des richesses, nous nions le principe de Bismarck (la retraite déterminée par l'adéquation avec le taux mortalité).

Les jeunes, les vieux, les Femmes, les hommes, veulent vivre, vivre le droit au bonheur, à l'aisance, par un vrai travail, un vrai salaire, une vraie république sociale.

En France, ce sont des milliers de travailleurs qui rient devant les ridicules prévisions 2050 du C.O.R, ces extravagantes prémonitions, devrais-je écrire. Jean Claude Maily, les a même qualifiées comme étant digne de « Nostradamus ».

Refusons de tomber dans les pièges de la com, ceux des discours faciles, ceux dit de l'équité tentant d'opposer le public au privé, les hommes aux femmes, ceux évoquant la pénibilité (sic, celui là, ils nous l'ont déjà fait avec le soutien de la Cfdt en 2003). Contestons la maison commune des retraites, celle-ci pouvant être une articulation supplémentaire du démantèlement (cette fois-ci proposé par la Cgt).

Quant aux manifs ritualisées et à répétition, voire de 3^{ème} tour social, ne nous y trompons pas, elles sont le produit de l'agenda du capitalisme, celui du gouvernement du développement durable et de ses supplétifs (les signataires, de la loi du 20 août 2008). Ne vous inquiétez pas, personne ne fera tourner la tête à la Marianne de la république sociale et à sa classe ouvrière. Elle, elle connaît l'essentielle, au moment vital, elle se saisira de ses syndicats, elle refusera toutes manipulations, dont celles des journées d'actions qui tenteraient de l'épuiser.

Pour la défense des retraites, une seule réforme possible, l'abandon des lois Balladur et Fillon. La classe ouvrière sait, que seul, le rapport de force par la grève paye et fera reculer le gouvernement. L'action résolue, celle de la grève interprofessionnelle unira tous les salariés de toutes les organisations syndicales. La CGTFO assume ses responsabilités (cf. page 2), la lettre ouverte de JC Maily aux autres organisations, donne le ton et le sens du combat social !

Camarades, ami(e)s, c'est l'heure du combat social pour défendre nos retraites par répartitions.

Nous manifesterons le 1^{er} mai, sur nos positions, en toute indépendance, RDV à 10h30, place de la Préfecture à St Brieuc. Intervention publique de Jean HEDOU, Mbre. de la CE CGTFO et Sec. Féd. FETSFO.

St Brieuc, le 23 avril 2010, Eric Le Courtois, Secrétaire Général

Trimestriel N°CPPAP 0614 S 05317. Directeur de la publication : Eric Le Courtois.

Imprimé 5, rue de Brest. ST BRIEUC. Tel : 02.96.33.62.63 Fax : 02.96.33.22.63. Avril 2010 n°47

Communiquer avec inFOuest par email : contact@fo22.fr Site internet : www.fo22.fr Prix du numéro: 0,46 €. Abonnement: 1,52 €

Jean Claude Mailly, propose un appel commun à 24h de grève interprofessionnelle

**CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE**

Lettre aux Confédérations Syndicales

Paris le 7 avril 2010

Cher Camarade,

Le Comité Confédéral National de la cgt FORCE OUVRIERE s'est récemment réuni. Suite à cette réunion des instances de FORCE OUVRIERE, je m'adresse à toi, ainsi qu'aux autres secrétaires généraux et présidents de confédérations syndicales, au nom du bureau confédéral par cette lettre qui sera rendue publique.

Le Comité Confédéral a analysé la situation économique et sociale et dressé les principales revendications de FORCE OUVRIERE dans une résolution adoptée à l'unanimité.

Parmi celles-ci figurent, bien entendu, nos analyses et revendications sur le dossier « retraites » mis à l'actualité par le Président de la République et le gouvernement, qui plus est dans un calendrier serré.

Nous confirmons ainsi, notamment, que nous sommes fermement opposés à tout allongement de la durée du travail quelle qu'en soit la forme (allongement de la durée de cotisation et/ou report du droit au départ à 60 ans), tout comme nous sommes opposés à une remise en cause du code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires.

Pour nous, la question des retraites est une question de financement qui doit être traitée en tant que telle par la recherche et l'obtention de recettes nouvelles, comme nous l'avons exposé lors des bilatérales.

Evidemment cela percute la nature de la politique économique, sociale et fiscale actuellement menée et qui est à l'origine de la crise de système actuelle. Or le gouvernement semble vouloir reprendre les mêmes arguments et les mêmes décisions qu'avant la crise.

Nous considérons qu'il est essentiel, tant pour les retraité(e)s que pour les salarié(e)s, les chômeurs et les futures générations que nous fassions respecter les droits et garanties des travailleurs.

Nous avons ainsi clairement affiché ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas.

Nous considérons, par ailleurs, que l'unité d'action sur des revendications et des modalités d'actions claires et déterminées est une des conditions importantes de la réussite.

Concernant les modalités d'action, nous considérons, compte tenu des expériences passées, que les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité, y compris quand le 19 mars 2009 trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues.

C'est pourquoi je te propose un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun.

Réussie, une telle initiative placerait le gouvernement dans une situation délicate : ne pas répondre aux attentes alors

que le pays aurait été « bloqué » pendant 24 heures serait, pour lui, prendre un risque important.

Je considère qu'une telle initiative lancée solennellement par les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales serait facteur d'espoir et de force pour les salariés.

Bien entendu, c'est une évidence, il appartient à chaque organisation syndicale de se positionner, tant sur les revendications que sur les modalités d'action. Tu connais les positions de FORCE OUVRIERE et notre conception de l'efficacité de l'action commune.

Je conclurai en disant qu'une victoire sur ce dossier serait porteuse pour le mouvement syndical et l'ensemble des travailleurs actuels et à venir.

Sentiments syndicalistes.

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général
Paris, le 17 février 2010

L'UD CGTFO 22,

invite ses lecteurs à relayer cette lettre.

Il s'agit de faire connaître les positions de la CGTFO et de convaincre, au-delà de nos rangs de la nécessité d'une grève interprofessionnelle pour défendre nos retraites.

Les « feux verts » de la RGPP : « livre noir » pour les usagers

Le gouvernement a présenté son troisième rapport d'étape de la révision générale des politiques publiques (RGPP) en conseil des ministres du 16 février.

Selon lui, l'essentiel des 374 premières décisions (décembre 2007 à juin 2008) est en cours de mise en œuvre. Le gouvernement leur décerne un « feu vert » signal d'une progression conforme à son calendrier.

Pour Force Ouvrière, ces mesures de la RGPP constituent aujourd'hui un véritable « livre noir » pour les usagers du service public et pour les fonctionnaires et agents publics :

- éloignement (géographique et fonctionnel) des services publics du citoyen ;
- des missions publiques privatisées ou abandonnées ;
- transformation du « service public » gratuit et solidaire à des services payants aux usagers-clients ;
- passage de l'égalité républicaine pour chaque citoyen à une inégalité généralisée en fonction des ressources du client, etc

Toutes ces destructions provoquées par la RGPP dans la Fonction Publique s'inscrivent à l'encontre des valeurs et des principes fondamentaux de la République.

Ce « livre noir de la RGPP » se caractérise régulièrement par de nouveaux effets dévastateurs concrets pour les citoyens. Force Ouvrière en a déjà recensé plus de 30, sans comptabiliser les attaques contre le statut, les droits, les moyens et les conditions de travail des fonctionnaires et des agents publics.

Force Ouvrière condamne et s'oppose à la RGPP. Force Ouvrière demande un moratoire immédiat sur les 374 mesures en cours et refuse l'engagement d'un « acte 2 » annoncé par le gouvernement pour mai 2010.

Extrait des Résolutions du Comité Confédéral National du 2 avril 2010

Retraites

Le CCN refuse toute remise en cause du droit à la retraite à 60 ans, tout allongement de la durée de cotisation, toute remise en cause du statut général de la fonction publique et du code des pensions ainsi que des régimes particuliers.

Le CCN condamne la tentative de suppression de la catégorie active pour les personnels paramédicaux (infirmières), première attaque contre le code des pensions civiles et militaires.

La **CGT FORCE OUVRIÈRE** demeure viscéralement attachée au maintien de l'architecture actuelle de notre système de retraite : un régime de base de sécurité sociale complété par des régimes complémentaires (cadres et non cadres) gérés paritairement pour le secteur privé, des régimes spéciaux et de fonctionnaires pour les personnels relevant de ces statuts.

Le CCN refuse par avance la mise en place d'un étage supplémentaire par capitalisation à caractère obligatoire. Il condamne toutes les formes de destruction de droits tels que la suppression de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) en Outremer.

Manifestation du 1er mai

Considérant qu'il n'y a rien à négocier sur les retraites et étant seule à ce jour sur cette position claire, la CGT Force Ouvrière 22 manifesterà seule, le 1er mai et sur ses propres mots d'ordre.

Rassemblement Revendicatif à 10h30

**Intervention publique
de Jean HEDOU**

**Place du Général de Gaulle
Devant la Préfecture de St Brieuc**

Avec les travailleurs, partout dans le monde le 1er Mai, exprimons le même cri de colère
«**Nous ne payerons pas les frais de la crise !**»

Pour le CCN, seule l'expression libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs.

C'est dans cet esprit que le CCN décide que le 1^{er} mai 2010 sera un 1er mai FORCE OUVRIERE et que les revendications portées par FORCE OUVRIERE, en tout premier lieu celles sur les retraites, doivent être relayées et expliquées par tous ses syndicats dans les entreprises et les administrations. Le CCN réaffirme que la CGT FORCE OUVRIERE, sans confondre action commune et unicité syndicale est prête à s'inscrire pleinement dans une action interprofessionnelle déterminée sur la base de revendications communes.

Le CCN réaffirme sa proposition aux autres organisations d'un appel à une grève franche interprofessionnelle de 24 heures pour obtenir satisfaction.

En tout état de cause, le CCN affirme que la cgt FORCE OUVRIERE ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière.

C'est pourquoi il mandate la CE confédérale et le bureau confédéral pour décider au moment opportun et en fonction de la situation et des événements toute initiative FORCE OUVRIERE, y compris la grève interprofessionnelle.

Dans tous les cas de figure, FORCE OUVRIERE prendra toutes ses responsabilités.

Paris, le 1er avril 2010.

Votée à l'unanimité

Le 1^{er} mai FO affiche sa détermination.

DÉFENDONS NOS RETRAITES

Maintien du droit à 60 ans.

Non à l'allongement de la durée de cotisation
40 ans c'est déjà trop ! 37,5 c'est possible !

Maintien du système par répartition garant de la solidarité intergénération et d'une retraite aujourd'hui et pour les jeunes générations
Maintien du Code des pensions de la Fonction publique.

1er mai 2010

**Pour la fête des travailleurs Force Ouvrière
organise le rassemblement revendicatif**

A 10h30

**Place du Général de Gaulle
Face à la Préfecture de Saint Briec**

***FO ne laissera pas détruire
Nos droits***

Intervention Public de Jean Hedou

« membre de la Commission Exécutive de la CGTFO »

*pour la défense des retraites et pensions,
par l'augmentation générale des salaires.*

*40 ans c'est déjà trop
et 37,5 c'est possible !*

**Pour : l'abrogation de la loi scélérate du 20 aout 2008,
et la Libre désignation des délégués Syndicaux !**

**Pour : la fin les licenciements, de la RGPP
et de toutes les contres réformes.**

Les salariés ne doivent pas payer la crise !

**FO propose à toutes les organisations syndicales,
une grève interprofessionnelle pour imposer la
satisfaction des revendications des salariés...**



Militer à Force Ouvrière...

C'est aussi militer à l'afoc 22 !

Appel aux locataires de logement sociaux

En novembre et décembre 2010 auront lieu les élections des conseils d'administration HLM. L'afoc étant l'une des 5 associations nationales de locataires.

Dans un contexte où le logement est en crise et atteint jusqu'à 50 % du budget des ménages.

Vous allez élire, vos représentants, pour ce faire et pour agir pour la défense des locataires (leurs besoins, leurs intérêts et leurs droits).

Adhérents, militants et sympathisants **FORCE OUVRIERE** constituons des listes représentant vraiment les locataires.

Sont concernés les locataires des organismes de locations suivants :

Pour préparer les élections, prenez contact, renseignez-vous auprès de l'AFOC22 et parlez-en autour de vous !

① **Es-tu locataire en HLM ? OUI / NON**

② **Si tu es locataire en HLM, serais-tu prêt à t'inscrire comme candidat sur une liste afoc pour les élections HLM de novembre- décembre 2010 ?**

En position non éligible ? OUI / NON

③ **Peux-tu aider l'afoc à préparer la campagne HLM :**

En distribuant des tracts ? OUI / NON

En apportant une aide administrative ? OUI / NON

En participant à des réunions avec les bailleurs ? OUI / NON

Autre (préciser STP) :

④ **Combien de temps pourrais-tu consacrer par semaine ? (en nombre de demi-journées)**

.....

⑤ **Questions ou suggestions dont tu souhaites nous faire part ?**

Merci de nous indiquer tes coordonnées ci-dessous :

Nom : Prénom n° rue Code

Postal Ville Tél. : Port. :

Mail Bailleur (le cas échéant)

Fonction à l'afoc ou à FO (le cas échéant)

Les bailleurs sociaux des Côtes d'Armor : Côtes d'Armor Habitat, Dinan CODI Habitat, Armor Habitat, Terre et Baie Habitat, Guingamp Habitat, Bâtiments Style de Bretagne.

AFOC 22 - 5, rue de Brest 22000 St Brieuc - Tel 02.96.33.62.63 - Email afoc@fo22.fr - Site : www.fo22.fr

EN BREF

Nouveauté : Egalité Professionnelle !

Salaires, Evolution, Promotion, Recrutement, conditions de travail, Conciliation Vie professionnelle/Vie familiale...

Mesurer, Comprendre, Agir pour tendre vers l'égalité entre les Femmes et les Hommes en entreprise. Parlons -en ensemble !

Contactez les référents égalité de l'U.D.CGTFO 22

PRIX DU GAZ: Une augmentation inacceptable !

Dans un contexte de croissance économique morose et de régression du pouvoir d'achat, l'annonce de la hausse du prix du gaz de 9,7% au 1er avril n'est pas de nature à rendre confiance aux ménages dont la consommation a encore reculé au mois de février. 48 heures après l'annonce de l'abandon de la contribution carbone, avec cette décision de la Commission de Régulation de l'Energie, les ménages s'acquitteront de toute façon d'une facture énergétique fortement alourdie.

La destination des sommes ainsi prélevées au lieu de constituer des recettes publiques, iront alimenter les résultats de GDF Suez, qui ont atteint des sommets en 2008 et 2009.

Pour la CGT-Force Ouvrière, en optant pour l'alourdissement de la facture énergétique des ménages, les exigences du marché sont privilégiées au détriment des salariés qui subissent lourdement les conséquences de la crise en matière d'emploi et de pouvoir d'achat. Une nouvelle fois, cette décision est inacceptable.

Déclaration FORCE OUVRIERE aux réunions de transfert du Parc Départemental des Côtes d'Armor

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général

A ce stade de la procédure, la délégation Force Ouvrière souhaite rappeler son opposition au projet de transfert du Parc départemental de la DDE. **Le Parc est un outil qui ne doit pas être découpé, sous peine de perdre considérablement d'efficacité, et de technicité, et au risque que les personnels y perdent eux aussi en terme de garanties statutaires, et dans leurs rémunérations et leurs qualifications.**

C'est une mauvaise chose pour le service public et pour les personnels.

Ce projet constitue en effet un des éléments du **désengagement de l'Etat**, très préjudiciable au maintien de l'égalité républicaine des citoyens devant la loi.

Nous le condamnons aussi parce qu'il constitue un des moyens qui va **accentuer la surcharge financière sur les collectivités locales, en particulier le département et les communes**, surcharge financière qui confine aujourd'hui à l'asphyxie. Le vice président du Conseil Général nous confirmait à l'occasion de la dernière réunion que le Conseil Général avait bien du mal à boucler son budget...

Nous dénonçons aussi ce projet, parce qu'il constitue un des **outils utilisés, pour remettre en cause les garanties statutaires des personnels, en particulier des Ouvriers de Parc et d'Ateliers (OPA)**, pour qui, si nous avons pu éviter le pire, aucune garantie ne leur est apportée sur leur avenir statutaire.

Qu'il s'agisse des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, qui ne sont adaptés ni à leur fonctionnement ni à leur rémunération, le non-statut de « **Personnel non titulaire de droit public** », qui semble se dessiner pour eux dans une régie autonome, avec budget annexe constitue bien un recul considérable.

Ce désengagement de l'Etat qui se poursuit inexorablement depuis plusieurs années, tout en s'accroissant dans les dernières d'entre elles, contribue à décimer totalement les Ministères de leurs prérogatives, et singulièrement le Ministère de l'Équipement de sa capacité d'expertise technique et opérationnelle, dont le Parc est encore un des fleurons. Nous ne pouvons pas regarder cela se faire sans réagir, et sans le dénoncer.

Si nous prenons acte de la volonté des interlocuteurs de proposer la pérennisation des parties de l'outil qu'ils vont devoir prendre en charge, nous sommes très inquiets sur les garanties réelles qu'ils peuvent apporter, en terme de durabilité de ses projets, et donc de l'emploi.

En effet, qu'il s'agisse de l'avenir des Directions Interdépartementales des Routes (**DIR**), pour lesquelles l'annonce d'un opérateur national, ou autre forme de structure détachée du Ministère, préfigure la privatisation. Ou qu'il s'agisse des projets de plus en plus précis de suppression du département, il est clair que **les engagements pris dans les mois qui viennent, ne pourront être tenus**, quelle que soit par ailleurs la bonne volonté des uns et des autres.

Si ce n'est pas réjouissant d'être aujourd'hui personnel de l'Etat, ce n'est pas rassurant d'être personnel non titulaire, a fortiori « non titulaire de droit public » au département. Les dispositions qui sont contenues dans le statut de la Fonction Publique Territoriale (FPT), prévoyant le licenciement pour d'autres raisons que des raisons disciplinaires, étendues à l'ensemble des fonctionnaires au travers de la loi mobilité nous inquiètent encore plus.

Et si, par la force de la loi, conjuguée à l'asphyxie financière orchestrée par le désengagement de l'Etat, ainsi qu'à la nécessité demain de respecter de manière absolue les critères européens en matière de déficit, le département devenait, celui qui devait licencier ses personnels... Nous ne sommes plus sûrs d'être dans la fiction !

Force Ouvrière dénonce enfin les conséquences pour **les petites communes, qui vont devoir à court terme, privatiser l'activité d'entretien des routes communales**, qu'elles confiaient au Parc départemental de la DDE, régulièrement depuis plusieurs années.

Cela nous amène à faire le constat aujourd'hui que, quelles que soient les orientations qui sortiront des réflexions en cours, **le projet de transfert du Parc, ne peut être un bon projet !**

Aujourd'hui, les dispositions qui sont proposées par l'Etat sont trop floues, et très insuffisantes pour rassurer les personnels. Elles ne constituent en fait qu'un catalogue de bonnes intentions, pas de projets réellement construits, et qui paraissent durable...

D'une manière générale, les assurances du maintien sur place, les engagements du maintien des rémunérations sont extrêmement fragiles, voire illusoire. La garantie, au mieux, d'une indemnité compensatrice ne constituerait en fait que l'engagement du **blocage des rémunérations pendant plusieurs années. Ce qui n'est pas acceptable ! Nos revendications**

- **Défense du statut des agents**
- **Aucune mutation autoritaire**
- **Maintien intégral des rémunérations**
- **Maintien des qualifications**

Cf. Contacter P. Gauthier à l'UD pour toutes infos complémentaires

JO du 17/02/ 2010 : la suppression des Départements

Le décret du 16 février 2010 (présenté au conseil des ministres le même jour) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements officialise la régionalisation totale de l'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 et la création des nouvelles directions départementales interministérielles, l'organisation des compétences de l'Etat est incohérente et hétérogène d'un département à l'autre. Ainsi morcelée, l'action territoriale de l'Etat pour chaque politique publique se retrouve fragilisée, voire impossible.

Les pleins pouvoirs confiés aux préfets de région officialisent la régionalisation de l'Etat : un ministère ne peut plus compter sur des services territoriaux pour mettre en œuvre ses missions.

Les réductions d'effectifs sont imputées en priorité sur les services départementaux par chaque ministère (le « cadre de l'action territoriale de l'Etat est régionalisé ») et aussi par chaque préfet de région selon un redéploiement des effectifs et des mutualisations de moyens départementaux vers l'échelon régional.

Les préfets de département sont désormais des « *sous préfets de région* », heureux propriétaires d'une petite administration peau de chagrin réduisant ses effectifs des deux tiers d'ici 2013.

Ce décret accélère donc la suppression du Département et poursuit le retrait des services de l'Etat de ce niveau territorial.

La publication conjointe au journal officiel du 17 février de ce décret et de la loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux est significative de l'objectif du gouvernement : en faisant quitter le Département aux services de l'Etat, le gouvernement préfigure la réforme qu'il compte imposer cette année aux collectivités territoriales !

Pour la cgt-FO, le gouvernement engage un démantèlement totale de la puissance publique - désertification de l'Etat territorial, suppression des Départements – au service d'une logique purement comptable de réduction des moyens publics mais au prix de nouvelles inégalités et sans réflexion sur les conséquences pour notre société.

Pour les citoyens, un accroissement des inégalités se profile avec la suppression du service public de proximité (des trois versants de la fonction publique). La cgt-FO condamne et s'oppose à ces réformes contraires aux principes et aux valeurs de la République.

En bref : Extrait des infos nationales

UNE PROVOCATION DE PLUS : LE SMIC N'A AUGMENTÉ QUE DE 6 € BRUTS PAR MOIS AU 1^{ER} JANVIER 2010

FORCE OUVRIERE a dénoncé le second rapport du groupe d'experts sur le SMIC(...).

Sans surprise de la part d'un gouvernement qui privilégie le coût du travail et le soutien aux entreprises au détriment du pouvoir d'achat des salariés, la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2010 a été cantonnée au minimum légal obligatoire, soit 0,5 %.

Les nouveaux montants bruts du SMIC seront donc de :

- 8,86 € / h, soit une augmentation dérisoire de 0,4 centimes d'euro ;

- 1343,77 € / mois, soit 6,07 € / mois de plus.

En ces temps de crise économique et de difficultés sociales et financières persistantes pour les salariés, cette hausse insignifiante constitue une provocation à l'encontre des salariés rémunérés au SMIC qui sont déjà les plus fragilisés. Le gouvernement a délibérément choisi de ne pas répondre au vif sentiment d'injustice sociale(...).

Pus que jamais, la relance de la consommation doit passer par une augmentation du pouvoir d'achat(...).

Supprimer les allocations familiales,... un «remède» pire que le mal !

La Confédération FO s'inquiète à juste titre des projets du ministre de l'Éducation sur la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. Force Ouvrière rappelle que cette possibilité existe depuis longtemps dans les textes. Elle est d'abord destinée à garantir la fréquentation de l'école des enfants afin qu'ils deviennent des citoyens et accèdent à la connaissance et la culture.

FO rappelle également que les CAF sont susceptibles de suspendre les allocations familiales sur signalement de l'administration académique. (...), le but étant bien de parvenir à rétablir une fréquentation scolaire normale et à reprendre le paiement d'une aide indispensable à la vie des familles. Confier ce dossier au Préfet ne réglera en rien la question du suivi social et de l'accompagnement des familles qui supposerait de rompre avec la politique de restriction mise en œuvre par la RGPP. Dans le cas de familles en difficulté, une assistante sociale est plus utile qu'une injonction préfectorale, (...).

En bref : Extrait des infos départementales

Combat des Collèges et lycées : les revendications de la grève du 12 mars sont claires :

Le 12 mars dernier, suite à l'initiative du **SNFOLC** les organisations syndicales suivantes, **SNES, SNALC, SNFOLC, SDEN-CGT** et **SUD** ont appelé tous leurs collègues à faire grève, pour obtenir satisfaction sur les revendications suivantes : retrait des réformes du lycée professionnel (bac pro en 3ans), statut sur l'autonomie des établissements du second degré, de la masterisation, le rétablissement des postes et heures de cours supprimés dans tous les établissements du second degré.

Une délégation a déposé les revendications à l'IA et en Préfecture, le combat continu.

N'hésitez pas à contacter le **SNFOLC** : tel 02.96.61.90.21 Email : snfolc22@wanadoo.fr

Combat et Grève à la poste 22 : Fin mars, les facteurs des bureaux de Broons, Caulnes, Lamballe et Dinan ont mené la grève en intersyndicale avec FOcom, SUD et la CGT pendant plus de 8 jours. La maltraitance, la sécabilité (en terme moins barbare le remplacement du collègue malade par une tournée qui s'agrandit pour les autres devient une règle de fonctionnement) entraîne la surcharge du travail, la réduction de moyens détruit non seulement des postes mais aussi la qualité du service public.

La privatisation de la poste, c'est la destruction du service public.

Contactez **FOcom** tel 02.96.62.00.90 Email foptt.22@wanadoo.fr

Les dernières brèves : Salut à **Francis Swolarski** qui est parti travaillé à l'hôpital d'Aurillac, bon vent dans les montagnes et bravo pour le gars constructeur de syndicats et de militants. **Félicitations** à **Martine Colleu** qui a pris la relève du GD des territoriaux.

Combat des camarades de l'action sociale et de la santé privé, la délégation du 22 était puissante pour rejeter en masse lors du meeting national du 23 mars, la destruction de leur convention collective. Leur résistance s'amplifie et partout les salariés de toutes les organisations rejoignent la contestation et les positions Force Ouvrière.

Combat des camarades FO de la santé qui seul dans la grève ont réuni plus de 8000 camarades (dont les camarades des Côtes d'Armor), le 30 mars à Paris pour défendre le service public hospitalier et leur retraite spécifique.

Combat pour au Parc, les travailleurs ne connaissent pas leur avenir et ils ont la RGPP au travers de la gorge (cf. : la déclaration P.6).

Combat au centre de cure de l'hôpital de Dinan contre la maltraitance et des conditions de travail désastreuses.

Cf. visiter leur blog, <http://fochdinan.over-blog.com>.

Constitution de syndicat : à Lafarge, Point P, CTDI (ex Sagem Dinan). **Résultat des élections, face à la loi de 2008, les camarades se battent** : Victoire à Carrefour Guingamp FO 27%, à la Police 63%, à Bolloré énergie FO 37%, à Géant FO 63%, à Louisiane FO 100%, à Omega Pharma FO 83%, à Sillia énergie 80% (ex Sagem Lannion), à Géo Thermie FO 100%, à Atlantec 80%, progression importante à la MSA, A. Besnard est élu au conseil et B. Lanoé est élu délégué départemental.

Hommage et recueillement

Michelle Dabadie, est décédée le 6 avril 2010 à 71 ans. Les militants de la CGTFO 22, auront toujours une pensée pour notre camarade et amie qui emplit de dynamisme et d'un tempérament plus que volontaire avait reconstruit le syndicat de la CPAM 22. Michelle avait été administratrice FO de la CAF, membre du bureau de l'UD et de la CE, jusqu'en 2004. Amitiés et condoléances pour sa famille et ses proches.

Jean Yves Bernard, nous a quitté le 3 avril 2010 à 56 ans, Prof au lycée Maritime de Paimpol, secrétaire adjoint du syndicat. Salut à toi l'homme libre a déclaré notre camarade François lors de tes obsèques. Merci pour les jeunes, pour ton militantisme, pour les gens de mer, fraternelles amitiés syndicalistes à sa famille, on n'oubliera pas Jean Yves.

Ami Jean Heurtel, courage à toi, qui a perdu ta charmante épouse. Les camarades étaient bien tristes lors de la CE du 11 mars et tous ont eu une pensée pour toi et ta famille.

Dans votre agenda, n'oubliez pas...
Les bulles suivantes !

AG de l'AFOC à l'UD
 Mercredi 1^{er} juin 2010 à 18h

AG de l'Union Départementale Retraité(e)s
 à l'UD 20 05 2010 à 14h30

AG de l'Union Locale de St Briec
 Mardi 11 mai 2010 à 18h

AFOC des Côtes d'Armor

à l'UD FO, 5, Rue de Brest à St-Briec
 Permanences : dans vos U.L, informez-vous.

Le New Spécial Impôt disponible à l'UD !
Plus les permanences d'infos Spécial Impôt
 du lundi au vendredi de 14h à 16h30 du 19 avril
 au 28 mai. ☎ 02 96 33 62 63 afoc@fo22.fr

La vie de l'organisation

Assistance juridique juridique@fo22.fr
 Permanence Info, les mardis et jeudis matin

UL St Briec 5, rue de Brest 22000
 ☎ 02 96 33 62 63 stbriec@fo22.fr

UL Lannion 15 place des Patriotes 22300
 ☎ 02 96 46 52 40 lannion@fo22.fr

UL Lamballe 29 rue du Dt Lavergne 22400
 ☎ 02 96 34 79 36 lamballe@fo22.fr

UL Dinan allée de la Fontaine des Eaux 22100
 ☎ 02 96 39 65 07 dinan@fo22.fr

UL Loudéac 36, rue de Moncontour 22600
 ☎ 02 96 66 09 40 loudeac@fo22.fr

UL Guingamp
 ☎ 06 64 97 87 83 guingamp@fo22.fr

UL Paimpol
 ☎ 06 32 95 84 36 paimpol@fo22.fr

✕ **Bulletin d'adhésion à retourner à :**
 UD CgtFO 5, rue de Brest 22000
 St Briec contact@fo22.fr
 ☎ 02 96 33 62 63 ☎ 02 96 33 22 63

Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code Postal :
Tél. : Port.
e-mail. :
Entreprise : Code Naf :

Commandez vos pratiques à l'UD:
 Guide des Comités d'entreprise, Guide du salarié...

Confédération Générale du Travail



Les principaux Stages 2010

26 avril	30 avril	« Connaître ses droits »	ST BRIEUC
2 mai	7 mai	« agir pour l'égalité »	IST Strasbourg
4 mai	6 mai	« négociateur »	RENNES
10 mai	12 mai	« Formation de formateurs, séquence 1 »	IST Bourg la Reine
17 mai	21 mai	« FCP »	IST Bourg la Reine
17 mai	21 mai	« Jeunes »	IST Bourg la Reine
6 juin	11 juin	« défenseurs syndicaux »	IST Strasbourg
2 juin	4 juin	« Libertés individuelles et libertés publiques »	ISSTO Rennes
14 juin	18 juin	« Se développer »	BREST
20 juin	25 juin	« Emploi »	IST Strasbourg
21 juin	25 juin	« se développer »	RENNES
21 juin	25 juin	« CHS-CT »	CONF.
21 juin	25 juin	« Supérieur CE pour responsable UD »	IST Strasbourg
27 juin	2 juillet	« défenseurs syndicaux »	IST Strasbourg
5 juillet	7 juillet	« Formation de formateurs, séquence 2 »	IST Bourg la Reine
13 sept.	17 sept.	« Economie 2 »	La Brévière
19 sept.	24 sept.	« AFIP »	IST Strasbourg
22 sept.	24 sept.	« Le développement durable et le système capitaliste »	ISSTO Rennes
27 sept.	01 oct.	« Découverte de FO & moyens d'action du syndicat »	ST BRIEUC
10 oct.	15 oct.	« diversité, égalité, quelles approches »	IST Strasbourg
27 oct.	29 oct.	« Crises économiques et théories »	ISSTO Rennes
8 nov.	10 nov.	« Politique du logement social »	La Brévière
14 nov.	19 nov.	« Emploi »	IST Strasbourg
25 nov.	26 nov.	Juridique « le temps de travail »	ISSTO Rennes
22 nov.	26 nov.	« CHS-CT »	CONF.
30 nov.	02 déc.	« Négociateur »	ST BRIEUC
12 déc.	17 déc.	« AFIP animateurs »	IST Strasbourg
28 nov.	3 déc.	« Comités Européens »	IST Strasbourg
29 nov.	3 déc.	« CE »	CONF.
6 déc.	10 déc.	« connaître ses droits 2 »	La Brévière
6 déc.	10 déc.	« CHS-CT »	CONF.
6 déc.	10 déc.	« AFIP »	La Brévière
13 déc.	17 déc.	« rôle et fonctionnement du CE »	RENNES
15 déc.	17 déc.	« L'évolution des confédérations syndicales »	ISSTO Rennes

SE FORMER EST INDISPENSABLE POUR MIEUX DEFENDRE.

Les conditions à remplir et les formulaires d'inscription sont disponibles à l'UD.
 Prévoir **6 semaines** au moins pour les préinscriptions et les convocations.



Le dessin de PATOCHE

La phrase de Jaurès, par Jean Louis Melou : « on n'enseigne pas ce que l'on sait, ou que l'on croit savoir : On enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est ! ».

NB/ J.L.M précise Jaurès est né à Castre, le 3 09 1859.

L'info au quotidien sur le site de l'ud ! <http://www.fo22.fr>

Merci à nos partenaires de www.elyazalee.com. Adressez vos contributions à Patrick, le SG Adjoint de l'UD qui anime la commission communication.

Le 1^{ER} MAI CgtFO 2010 est revendicatif
Rassemblement à 10H30 place de la Préfecture, St Briec

Syndicat : Nom Prénom.....

Participation au rassemblement : OUI NON Nombre de Camarades attendus

Inscription aux grillades fraternelles participation de 8 € (sauf chômeurs et jeunes)

A retourner dès réception ou téléphoner à Monique à l'UD

UD FORCE CGT- FORCE OUVRIÈRE 5, rue de Brest 22 000 St Briec

Tél : 02 96 33 62 63 fax 02 96 33 22 63 e-mail contact@fo22.fr <http://www.fo22.fr>